

1987-2017: 30ème Anniversaire des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe



“Que la foi qui a animé les pèlerins tout au long de l'histoire et qui les a réunis en une aspiration commune, par-delà les différences et les intérêts nationaux, nous inspire aujourd'hui nous aussi et tout particulièrement les jeunes à parcourir ces chemins pour construire une société fondée sur la tolérance, le respect d'autrui, la liberté et la solidarité.”

Saint-Jacques-de-Compostelle, 23 octobre 1987

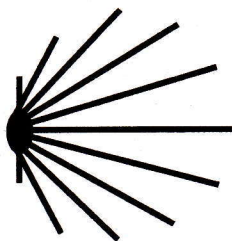
Le 23 octobre 1987, le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle a été le premier itinéraire culturel certifié par le Conseil de l'Europe pour illustrer l'identité européenne, “fruit de l'existence d'un espace européen chargé de la mémoire collective et parcouru de chemins qui surmontent les distances, les frontières, les barrières linguistiques et les incompréhensions”. L'itinéraire démontre que la construction d'une histoire commune à l'Europe, est faite d'échanges et de rencontres entre des peuples aux divers contextes, nationalités et croyances.

30 ans plus tard, le Conseil de l'Europe compte 32 Itinéraires culturels certifiés, avec des thèmes très variés illustrant la mémoire, l'histoire et le patrimoine européen, et qui contribuent à l'interprétation de la diversité de l'Europe d'aujourd'hui ainsi qu'à la promotion des valeurs fondamentales que sont :

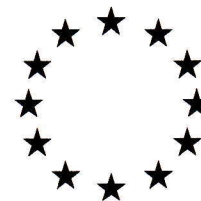
- **Droits de l'Homme** : basées sur les principes de non-discrimination et d'égalité de traitement, les actions du Conseil de l'Europe ont pour but d'encourager la liberté d'expression, d'information et l'égalité à tous les niveaux, en maximisant le potentiel éducatif et culturel. Les itinéraires culturels font de la coopération culturelle un outil de conscientisation et de construction de l'identité européenne, encourageant le dialogue au sein des populations et entre les différentes religions, afin d'apaiser les tensions et de prévenir les conflits.
- **Diversité et démocratie culturelle** : la diversité est l'une des force des 47 Etats-membres de l'Organisation fondée en 1949, mais ses effets positifs dépendent de l'exercice de la démocratie culturelle (accès pour tous à la culture, participation et considération égale pour les « différences » culturelles). La grande diversité de thèmes et destinations des itinéraires culturels montre la façon dont de nombreuses cultures peuvent coexister dans une culture démocratique, au sein de laquelle aucune ne peut être considérée comme « officielle », et met également en avant l'importance d'un accès juste et équitable aux ressources culturelles et aux activités qui encouragent la participation à la vie culturelle.
- **Compréhension mutuelle et échanges transfrontaliers** : les activités du Conseil de l'Europe sont basées sur une coopération entre pays européens à tous les niveaux de la société, ce qui requiert une compréhension aussi bien de la diversité de l'Europe, que de son histoire commune. La culture et l'éducation sont alors des facteurs fondamentaux pour renforcer la compréhension mutuelle et la confiance entre les personnes. De ce point de vue, le tourisme culturel est un chemin pour apprendre à travers une expérience directe et une découverte individuelle ce qui nous rend si différents et similaires à la fois, offrant un espace d'émerveillement et d'imagination.

Ci-dessous la Déclaration de Saint-Jacques de Compostelle du 23 octobre 1987.

Par cette déclaration solennelle, les chemins de Saint-Jacques de Compostelle ont été reconnus premier Itinéraire culturel européen du Conseil de l'Europe. Là se trouve le point de départ de l'extension contemporaine du pèlerinage et le tracé de nombreux itinéraires en Europe.



*Chemins
de
Saint-Jacques*
Itinéraire culturel européen



Conseil de l'Europe

Déclaration de Saint-Jacques de Compostelle

23 octobre 1987

Le sens de l'humain dans la société, les idées de liberté et de justice et la confiance dans le progrès sont des principes qui historiquement ont forgé les différentes cultures qui créent l'identité européenne.

Cette identité culturelle est, aujourd'hui comme hier, le fruit de l'existence d'un espace européen chargé de la mémoire collective et parcouru de chemins qui surmontent les distances, les frontières et les incompréhensions.

Le Conseil de l'Europe propose aujourd'hui la revitalisation de l'un de ces chemins, celui qui conduisait à Saint-Jacques de Compostelle. Ce chemin, hautement symbolique dans le processus de construction européenne, servira de référence et d'exemple pour des actions futures.

Pour cela, nous faisons appel aux autorités, institutions et citoyens pour :

1. Poursuivre le travail d'identification des chemins de Saint-Jacques sur l'ensemble du territoire européen ;
2. Etablir un système de signalisation des principaux points de l'itinéraire par l'utilisation de l'emblème proposé par le Conseil de l'Europe ;
3. Développer une action coordonnée de restauration et de mise en valeur du patrimoine architectural et naturel situé à proximité de ces chemins ;
4. Lancer des programmes d'animation culturelle afin de redécouvrir le patrimoine historique, littéraire, musical et artistique créé par les pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle ;
5. Promouvoir l'établissement d'échanges permanents entre les villes et les régions situées le long de ces chemins ;
6. Stimuler, dans le cadre de ces échanges, la création artistique culturelle contemporaine pour rénover cette tradition et témoigner des valeurs intemporelles de l'identité culturelle européenne.

Que la foi qui a animé les pèlerins tout au long de l'histoire et qui les a réunis en une aspiration commune, par-delà les différences et les intérêts nationaux, nous inspire aujourd'hui nous aussi et tout particulièrement les jeunes à parcourir ces chemins pour construire une société fondée sur la tolérance, le respect d'autrui, la liberté et la solidarité.